PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

Présents : André BOIS, Murielle GARCIA, Philippe MENARD-BOCQUET, Marion VANBERVLIET, Sylvie PAQUET, Mireille GOUMAS, Maryan RIBICIC.
Excusé : Emmanuel CABRIT, Alain SABY
Pouvoirs : 1
Date de la convocation : 03/10/2025
Début de séance : 19h30
Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET

Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2025

Le Maire propose d'arrêter le procès-verbal de la séance précédente.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 11 septembre dernier est arrêté à l'unanimité.

1) Associations – Demandes de subvention

Délibération 2025-10-09/01

a) La Cagnotte des mômes

La Cagnotte des mômes sollicite la commune pour le soutien financier annuel.
Le Maire rappelle le rôle de cette association dans le financement d'activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser la somme de 600€ à la Cagnotte des mômes et demande un bilan financier et les actions menées pour la prochaine demande de subvention.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

b) Sourire Parta'agés

L'association, nouvellement créée, sollicite une subvention pour soutenir son lancement.
Elle a pour but de renforcer le lien social, le bien-être et l'inclusion des personnes âgées au sein de la maison de retraite de Novalaise.
Ses projets : la création d'un espace détente, l'organisation de sorties culturelles et d'un séjour vacances, ou encore l'acquisition de matériel adapté comme un vélo triporteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser la somme de 200 € à l'association Sourire Parta'âgés.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

c) Ecole – Demande de subvention pour le voyage scolaire des CM1-CM2

Madame Campourcy, enseignante de la classe de CM1-CM2 du RPI sollicite une subvention pour mettre en œuvre un projet de classe de découverte des sites gallo-romains de Nîmes et d'Arles, parcours artistique sur Van Gogh à Arles, découverte des richesses du territoire camarguais (salins, manade, littoral sauvage), ainsi que des compétences transversales de vie en collectivité.

Le séjour aura lieu du lundi 30 mars au vendredi 3 avril.

Madame Campourcy sollicite un soutien financier de la commune pour les familles, afin de diminuer le coût du voyage qui s'élève à 537€ par élève (voir devis joint).

Elle a également sollicité une aide auprès de l'association La Cagnotte des Mômes et l'organisme Jeunesse au plein air (pour ce dernier, l'aide octroyée devrait être de 50€/élève).

Les familles auront une aide du Conseil Départemental, en fonction de leur quotient familial, qui n'excèdera pas 100€ pour les foyers les moins favorisés.

Par ailleurs, Madame Campourcy souhaiterait organiser une classe découverte tous les deux ans si le contexte le permet (typologie des classes, support financier), et demande d'inscrire une ligne dans le budget voté annuellement par la commune pour les années à venir.

Au vu des éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer *100€* par enfant pour les enfants habitants à Dullin, soit 19 enfants x 100€ = 1 900€.

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

2) Personnel – Contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires (2026-2029)

Délibération 2025-10-09/02

Le Maire rappelle que le contrat pour la couverture des risques statutaire est l'assurance souscrite par l'employeur pour se voir rembourser les salaires qu'il verse aux agents absents pour raison de santé.

Le Maire expose :

- que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2026-2029, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé un marché public. L'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI / GROUPAMA.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et attribué au groupement DIOT SIACI / GROUPAMA, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1er janvier 2026)
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés**

  - Risques garantis : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de longue maladie, congé de longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, congé de maladie ordinaire et le temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

  - Conditions : franchise de 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,81 % de la masse salariale assurée

- **Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents contractuels de droit public**

    - ***Risques garantis* : congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, congé de maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable.**

    - Conditions : franchise de 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 0,97 % de la masse salariale assurée

DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance groupe porté par le Cdg73 pour la couverture des risques statutaires (période 2026-2029),

APPROUVE la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Cdg73,

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée avec le Cdg73,

AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires à cette adhésion.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3) Divers

- Point les Gabriaux

Travaux :
Après le démontage de la toiture et le nettoyage du sol, de l'amiante a encore été trouvée et un nouveau nettoyage doit être réalisé avant la déconstruction.

Etudes hydrographiques :
Le Bureau d'étude a rendu une copie où sont intégrées les eaux pluviales arrivant du RD 37, amont du projet, ce qui amplifie démesurément les installations de retenues à créer. Une rencontre est prévue semaine prochaine pour repréciser le périmètre à prendre en compte.

Bornage :
Une rencontre a eu lieu avec les voisins pour définir la limite Est du terrain, un échange de quelques m² est prévu pour accorder les limites aux éléments naturels existants.
La délimitation du périmètre qui concerne la grange en pierre a été vue avec les potentiels acquéreurs.
Il reste à définir un prix de vente à proposer après estimation d'agents immobiliers.

Rachat du tènement :
La question du rachat du tènement à l'EPFL va se poser dès la première vente d'un lot.

- Assistant de village

La CCLA, dans le cadre d'un projet ALCOTRA a mis en place un service de petits dépannages pour les personnes âgées ou en difficultés. Ce service sera assuré par un agent des services techniques 2 jours par semaine. Les communes ou les structures telles que l'ADMR et l'AEL pourront servir de relais pour faire remontrer les besoins. Ce service est gratuit.

- Travaux école de rénovation énergétique

L'architecte va déposer les dossiers d'urbanisme et d'accessibilité pour l'école et parallèlement le cahier des charges pour lancer un appel à candidature.
Nous déposerons des demandes de subventions à la DETR et au Conseil départemental de la Savoie sur la base d'un estimatif élaboré par ses soins.

- **40 ans du Comité des Fêtes**

Le repas des bénévoles aura finalement lieu le 13 / 12. Seront invitées toutes les personnes ayant participé depuis les 40 années du CDF. La commune offrira l'apéritif dinatoire et le CDF se chargera de la boisson.

- **Personnel - Complémentaire santé**

A compter du 1er janvier 2026, les employeurs publics sont dans l'obligation de verser une participation financière à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents en matière de santé, d'un montant minimal de 15 € par mois et par agent.
La commune a le choix de signer la convention proposée par le Centre de gestion de la Savoie ou d'opter pour le contrat d'assurance labellisé.

- **Personnel - Bonification d'ancienneté**

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie prévoit la mise en place d'une bonification d'ancienneté de 1 à 3 mois, tous les 3 ans. Cette bonification est fixée par l'autorité territoriale selon la valeur professionnelle des agents qu'elle apprécie en tenant compte des critères définis dans les lignes directrices de gestion, adoptées après consultation du comité social territorial.

- **Personnel - Fin de contrat**

Un agent en contrat depuis 6 années peut se voir proposer un CDI ; ce qui va être proposé à un agent actuel.

- **Visibilité des gites sur internet**

En 2024, nous avons quitté « gites de France » au motif que ceux-ci exigeaient la gestion partagée, cad de pouvoir louer en direct les gîtes, moyennant une commission de 10 à 14.5 %.
Pour 2025, nous avions adhéré à « gite.fr » pour une cotisation de 600 euros/an. Mais « gite.fr » a été racheté par Holidu qui eux aussi, fonctionnent en prenant la main sur les réservations moyennant une commission de 8% et un tarif de location supérieur de 23% pour les clients.
Compte-tenu de l'organisation interne, du personnel engagé, de notre volonté de garder des contacts directs avec nos clients, nous ne reprendrons pas d'abonnement et creusons d'autres pistes (encart publicitaire google) pour avoir une visibilité sur le net.

Il n'y a plus beaucoup de sites connus qui proposent de faire la promotion des gîtes en conservant la location en direct entre le client et le propriétaire.

Avec le nouveau site de la commune, des liens sont mis en place pour visualiser en direct les disponibilités (plannings synchronisés directement avec le logiciel ou planning avec mise à jour manuelle).

Nous sommes toujours présents sur « grands gites.com » et « gites de groupe » qui nous permettent de louer l'ensemble gites + SDF.
44 week end loués en 2025 (si on déduit les week-ends de juillet/aout où la salle n'est pas disponible, seuls les week-ends du 04/01 et ceux du 08 et 15/02/2025 n'ont pas été réservés).
Au total : 9 week-ends pour des associations (artistes, CDF, ACCA, SSMA, GROUPAMA, AEL, CAGNOTTE DES MOMES) et 35 week-ends pour des privés.

- **Réflexions d'aménagements sur la vitesse au sein du village**

Fin de séance : 21h00

Prochain conseil municipal : jeudi 13 novembre 2025 à 19h30